

REPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Direction Générale de La Pharmacie et Des Équipements de Santé

N° 4 MS/DGPES/2025.

Alger, le 06/04/2025

NOTE

Mesdames et Messieurs les DSP (tous)
En communication aux établissements
de référence

Objet : A/S Communication des mesures correctives en matière de pharmacovigilance et de matériovigilance.

Dans le cadre du renforcement du système national de pharmacovigilance, de matériovigilance et de la sécurité des produits de santé, j'ai l'honneur de vous informer que les informations officielles relatives aux actions correctives, notamment les rappels de lots, retraits de produits et mesures de sécurité émises par les autorités compétentes, sont désormais publiées sur le site web du Ministère de la Santé à l'adresse suivante :

www.sante.gov.dz

(Rubrique : Espace directions/Pharmacie et équipements de santé/ Pharmacovigilance)

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance de l'ensemble des structures sanitaires publiques et privées relevant de votre wilaya et de sensibiliser les professionnels de santé à consulter régulièrement ces publications afin d'assurer la mise en œuvre rapide des mesures prescrites.



J'attache une importance, particulière à l'application stricte des dispositions de la présente note.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Directrice Générale
مديرة فرعية لتسجيل
الصيدال
إشالية منسوبة



Copie pour information :

- Centre National de Pharmacovigilance et de Matérovigilance
- Pharmacie Centrale des Hôpitaux
- Agence Nationale de Sang
- Direction de Santé militaire
- Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques

Copie à titre de compte rendu :

- Monsieur le Secrétaire Général - Ministère de la Santé.

